



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 19 – Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 690-20141205**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 2014	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2

ANNEXES

- I. Liste des organismes qui ont été entendus
- II. Liste des mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus

Séance du jeudi 4 décembre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 19 – Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 novembre 2014)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. St-Denis (Argenteuil), vice-président

- M. Auger (Champlain)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Daoust (Verdun), ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M^{me} Roy (Arthabaska)
- M. Lamontagne (Johnson), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'économie, d'innovation et d'exportations
- M. LeBel (Rimouski)
- M. Péladeau (Saint-Jérôme), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie, d'entrepreneuriat, de PME et d'exportations
- M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Confédération québécoise des coopératives d'habitation :

- M^{me} Jocelyne Rouleau, directrice générale
- M. Éric Tremblay, conseiller

Coop fédérée :

- M. Denis Richard, président
- M^e Jean-François Harel, secrétaire général

Société d'habitation du Québec :

- M. Michel Gagnon, président-directeur général
- M^{me} Lise Guillemette, vice-présidente
- M. Jean-François Arteau, vice-président

Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain :

M^{me} Francine Néméh, directrice générale

M. Gregory Brasseur, adjoint à la direction générale

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité :

M. Gaston Bédard, directeur général

M. J Benoît Caron, directeur général

Chantier de l'économie sociale :

M. François Vermette, directeur du développement

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-LaFontaine de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 27, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Daoust (Verdun), M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Lamontagne (Johnson) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend la Confédération québécoise des coopératives d'habitation.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

L'échange se poursuit.

À 13 h 13, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Coop fédérée.

À 13 h 42, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend la Société d'habitation du Québec.

À 15 h 42, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain.

À 16 h 34, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 22 minutes.

La Commission entend le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

À 17 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Chantier de l'économie sociale.

M. le président dépose le mémoire d'un organisme qui n'a pas été entendu.

À 17 h 29, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dany Hallé

Claude Cousineau

DH/sq

Québec, le 4 décembre 2014

ANNEXE I

Liste des organismes qui ont été entendus

Liste des organismes qui ont été entendus

Chantier de l'économie sociale	002M
Confédération québécoise des coopératives d'habitation	
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité	
Coop fédérée	
Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain	001M
Société d'habitation du Québec	

ANNEXE II

Liste des mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus

Liste des mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus

Chambre des notaires

003M